



SECTION DE L'HERAULT

TEL/ 04-67-15-75-65

Port :06-11-60-25-67

e-mail :fo.034@dgfip.finances.gouv.fr

**Syndicat National
des Finances Publiques
Force Ouvrière**

Section de l'HERAULT

CAPL Liste d'aptitude de B en A

Les critères : 3 petits tours et puis s'en vont...

La CAP locale spéciale liste d'aptitude s'est déroulée le 17 décembre 2009 de 15 à 17 H.

En préalable, la CFTC a lu une déclaration.

La délégation **FO-DGFIP-34** acquiesçant en partie a également fait part du stress croissant des agents et cadres dû non seulement à la fusion, aux déménagements occasionnés ou non par celle-ci, aux suppressions d'emplois, mais aussi à la façon plus que discourtoise qu'a la Direction locale envers eux..

Les travaux lourds et longs (2ans) en cours à l'ex TG aujourd'hui Direction régionale des Finances Publiques sont sources de très nombreuses nuisances qui pourraient même pour certaines justifier le recours au droit de retrait des agents. C'est pourquoi **FO-DGFIP-34** a salué la conscience professionnelle et la volonté des agents et cadres qui seules font que les services fonctionnent aujourd'hui et sollicite de la Direction locale une reconnaissance envers eux sous quelque forme que ce soit.

Une partie de la Direction semble minimiser les nuisances voir quelque peu enjoliver des faits.

Cependant la Présidente promet une grande fête méritée à l'issue des travaux. Est-ce bien l'attente des agents ? En tout cas en période de Noël on va dire que c'est un début de reconnaissance.

Liste d'aptitude de B en A

226 agents avaient vocation à postuler dans le département de l'Hérault.

41 sont candidats contre 47 en 2008, peut-être que l'affectation hors département des derniers lauréats n'est pas étrangère à cette baisse.

La moyenne d'âge des candidats est de plus de 53ans.

30 ont un avis très favorable, 8 favorables, 3 sans avis.

Après avoir rappelé les règles statutaires et de gestion, l'Administration locale nous a donné sa liste de 6 noms par ordre alphabétique et ensuite l'a déclinée en une liste qu'elle voulait ferme et définitive de 4 noms classés.

La liste des 6 noms a quelque peu surpris la parité syndicale dans son ensemble. Nous sommes tous donc intervenu pour exiger un minimum de dialogue social et d'écoute vis-à-vis des OS.

Des propos assez déroutants ont été affirmés par la parité administrative comme ceux selon lesquels les évolutions de notes ne comptent pas pour la liste d'aptitude mais uniquement pour les tableaux d'avancement et que seuls les appréciations et aptitudes signifiées par le notateur sont nécessaires. Après une vive intervention de notre part les renvoyant à leurs propres responsabilités quant aux réformes non demandées et rejetées par **FO-DGFIP, notamment les quotas et la déclinaison des évolutions**, ils ont concédés que cette évolution pouvait être effectivement un élément parmi d'autre pour le choix des candidats.

Après une interruption de séance demandée par la parité administrative, un liste ferme et classée de 6 noms nous à été donnée, mais seuls les 4 premiers feront partie de la liste envoyés pour la CAP Nationale. Les 2 autres feront l'objet d'un examen attentif l'an prochain.

FO-DGFIP a demandé et obtenu que plusieurs précisions soient inscrites au PV concernant ces dossiers.

In fine sur les 4 dossiers retenus en 2009, 3 dossiers ont une évolution maximum de « 18 » sur les 3 dernières années, et 1 dossier de « 10 ».


Tenant compte des assurances données par l'administration locale, la parité syndicale a voté pour unanimement.

Liste des candidats retenus par la CAP locale

RANG de CLASSEMENT	NOM-PRENOM	POSTE ou SERVICE
1	Deshayes Patricia	TG CFD
2	Jaga Bernadette	TP CHR
3	Canourgues Aimée	TG DEEF
4	Berthomieu Françoise	TG Gestion des comptes

La CAP centrale au cours de laquelle seront définitivement connus les lauréats de la liste d'aptitude 2010 est prévue le 4 mars 2010.

Ils seront affectés obligatoirement dans la zone Sud Méditerranée qui comprend : les Alpes de Haute Provence (04), les Hautes Alpes (05), les Alpes Maritimes (06), l'Aude (11), l'Aveyron(12), les BdR (13), la Corse du Sud (2A) la Haute Corse (2B), le Gard (30), l'Hérault (34), la Lozère (48), les Pyrénées Orientales (66), le Var (83) et le Vaucluse (84) ; sur les emplois qui seront vacants en principe au 1er juillet 2010

BULLETIN D'ADHESION	
	NOM : PRÉNOM :
	GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %
	AFFECTATION :
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)
	Fait à le (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu	